



**ANNÉE  
2023-  
2024**

**ACCUEIL DE LOISIRS  
ROCHECORBON**

**Le projet  
pédagogique**

**Accueil mercredis et  
vacances scolaires**

---

## *SOMMAIRE*

---

I. **Présentation générale de la commune de Rochecorbon**

II. **Le projet éducatif**

III. **Présentation de l'accueil de loisirs**

1. La structure et les locaux

2. La capacité d'accueil

3. Présentation d'une journée type

4. Les modalités d'inscription

5. La restauration et le transport

6. Présentation de l'équipe

IV. **Le projet pédagogique construit en équipe**

V. **Informations diverses**

# **I. Présentation générale de la commune de Rochecorbon**

Rochecorbon, ville limitrophe de la ville de Tours à l'Ouest et de Vouvray à l'Est, est située sur la rive droite de la Loire, dans le canton de Vouvray. La commune s'étend sur 1678 ha et bénéficie d'une situation géographique stratégique.

Sa situation est attractive : 1h de Paris en TGV et proximité directe avec les autoroutes A10 et A85. La ville de Rochecorbon a intégré l'agglomération de Tours en Janvier 2014, devenue en Mars 2017 Tours Métropole Val de Loire.

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2023, la commune de Rochecorbon comptabilise 3162 habitants.

Le nombre d'enfants scolarisés, pour l'année 2022/2023, sur la commune de Rochecorbon était de 272 (dont 95 en maternelle et 177 en élémentaire).

La commune de Rochecorbon dispose de nombreuses ressources sur son territoire en lien avec la vie sportive, culturelle, associative, scolaire, extra-scolaire, extra-professionnelle qui est un atout considérable pour les enfants, les parents, les enseignants et les animateurs.

La commune dispose sur son territoire :

- d'un multi-accueil de 40 places
- d'une école maternelle et élémentaire : 4 classes en maternelle et 7 classes en élémentaire
- d'un accueil de loisirs sans hébergement
- d'une maison de retraite
- d'un conseil municipal des jeunes
- de plusieurs sites sportifs : un gymnase, un dojo, deux courts de tennis extérieurs, deux terrains de football, un terrain multisport, un terrain de pétanque et une aire de fitness

- de plusieurs sites culturels : une médiathèque, une école de musique, Vodanum (salle de spectacle et de locaux culturels), riche patrimoine de châteaux et de maisons de maître, parc de la Gloriette (à Tours sud)
- de nombreuses associations culturelles et sportives : football, tennis, basket, pétanque, judo, capoeira, théâtre, danse, yoga, informatique, histoire de la commune, scrabble, etc)
- de commerçants
- d'un site privé ludique
- de sites naturels : les bords de Loire, les bords de Bédoire, les vignes, les habitations troglodytes

## **II. Le Projet Educatif**

La commune de Rochecorbon s'engage depuis de nombreuses années en faveur de l'éducation. Cette politique volontariste et ambitieuse s'est construite avec les partenaires institutionnels et associatifs.

Afin de répondre aux besoins et aux attentes des familles, l'accueil de loisirs de Rochecorbon privilégie les axes de travail suivants :

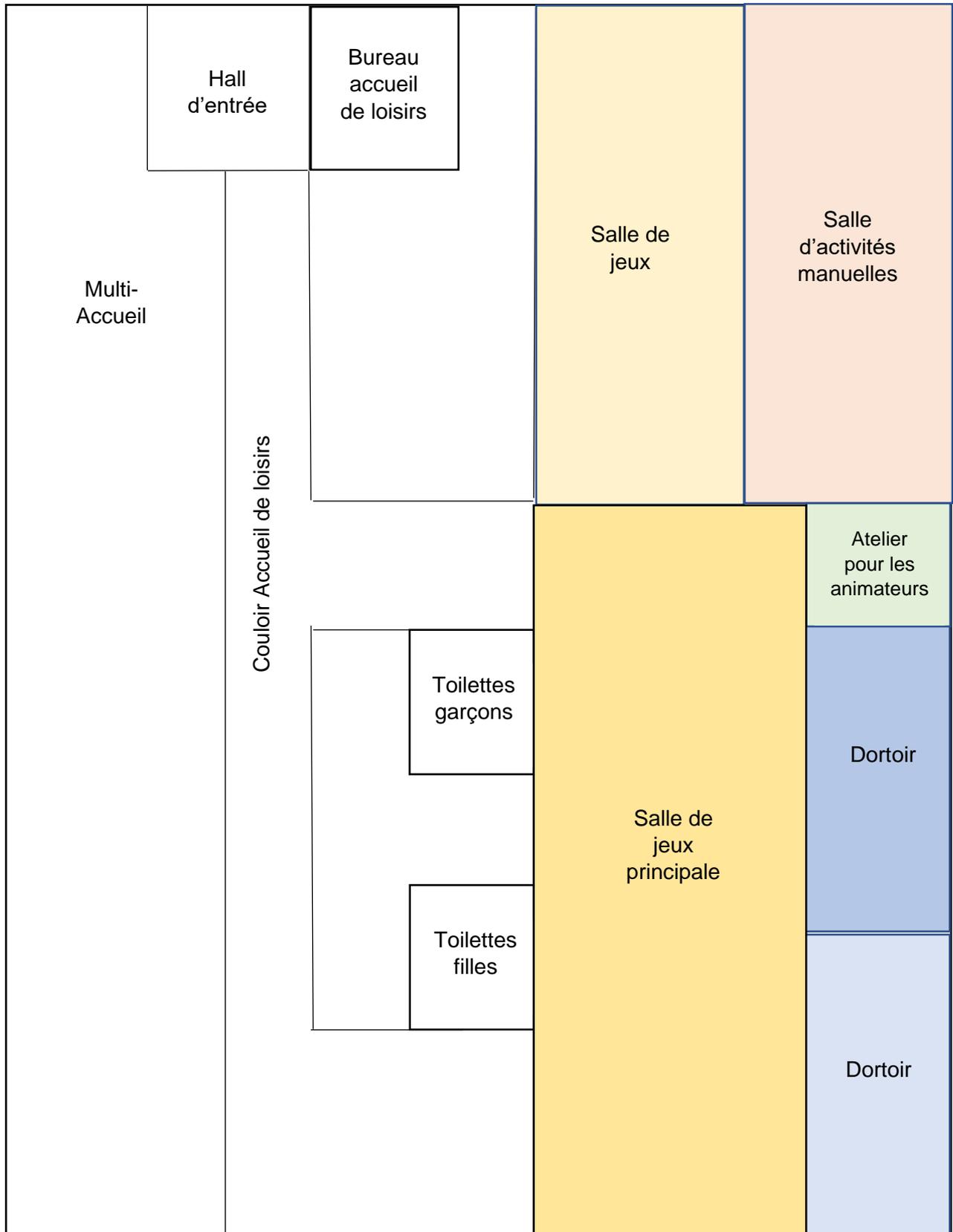
- La co-éducation
- Développer la créativité et l'autonomie des enfants
- Participer à des projets collectifs
- Favoriser le vivre-ensemble : notion de tolérance, partage, bienveillance, etc
- Découverte de la vie culturelle et associative du territoire

### III. Présentation de l'accueil de loisirs

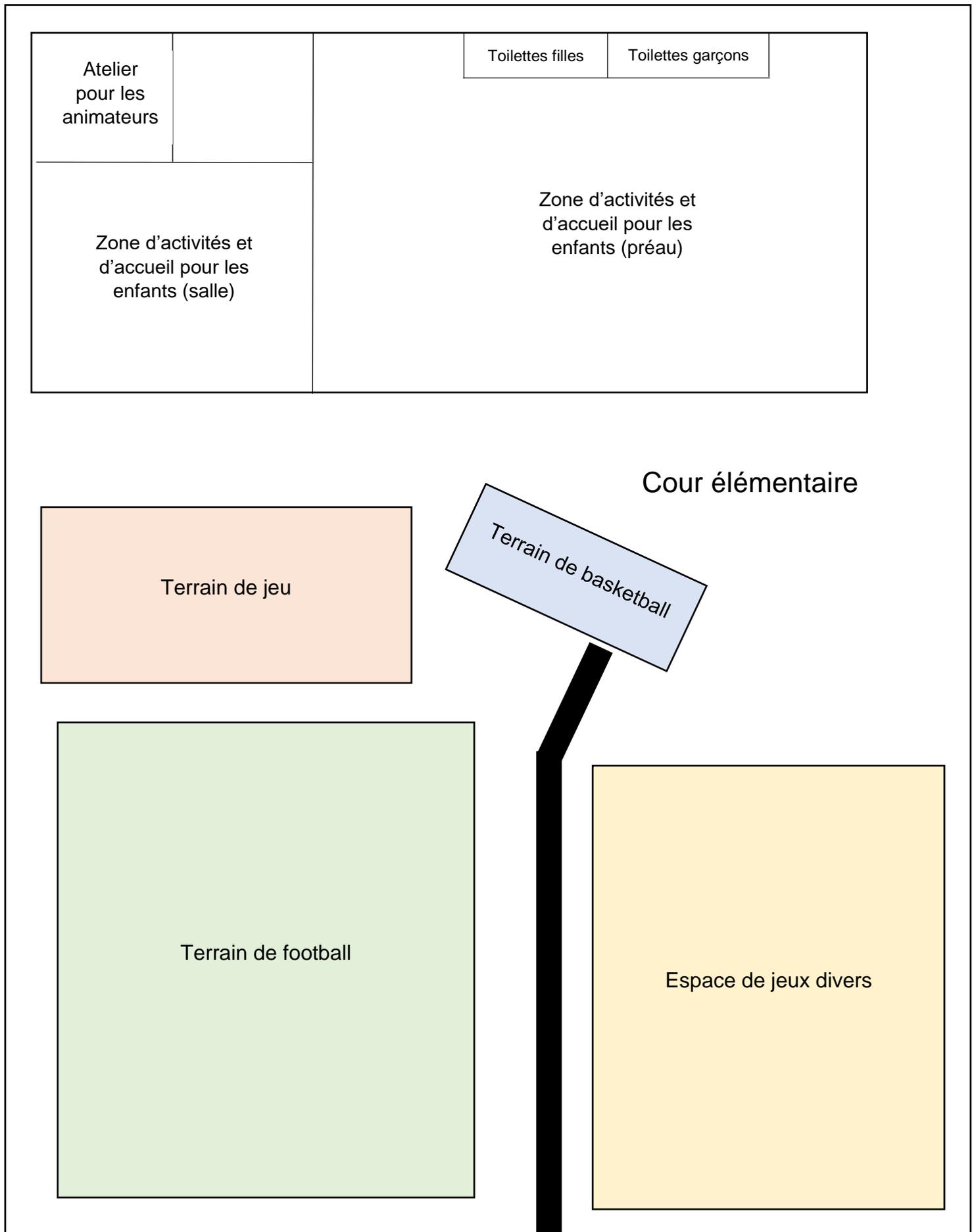
#### 1. La structure et les locaux

<b>Nom de la structure</b>	ALSH La Terrasse
<b>Adresse</b>	Place du 8 mai 1945 37210 ROCHECORBON
<b>Téléphone</b>	02.47.52.89.09 06.67.20.24.01 02.47.52.61.42 ( <i>groupe scolaire – 6-12 ans</i> )
<b>Mail</b>	alsh@mairie-rochecorbon.fr
<b>Horaires d'ouverture</b>	7h30 – 18h30
<b>Enfants accueillis</b>	3 – 13 ans

- **Locaux La Terrasse : accueil des maternelles de 7h30 à 18h30**



- **Locaux Groupe Scolaire Philippe Maupas : accueil des élémentaires de 7h30 à 18h30**



## 2. La capacité d'accueil

	3 – 6 ans	6 – 12 ans	Total
Mercredis	38	56	94
Vacances	38	60	98

1 animateur pour 8 enfants de 3 à 6 ans

1 animateur pour 12 enfants de 6 à 13 ans

## 3. Présentation d'une journée type

Accueil selon les modalités suivantes les mercredis et vacances scolaires :

7h30 – 9h00	<p align="center"><b>Accueil échelonné des enfants</b></p> <p align="center">Jeux libres (exemple : dessins, jeux de société, lecture, etc). Un animateur note la présence de l'enfant puis propose des activités.</p>	
9h00 – 12h00	<p align="center"><b>Appel des enfants et début des animations</b></p> <p align="center">Ce temps permet de vérifier que tous les enfants ont été notés et il permet également d'annoncer le déroulement de la journée. Chaque enfant est libre de choisir son activité. S'il ne souhaite pas réaliser d'activités manuelles, il peut jouer librement (exemple : jeux de construction, de voitures, poupées, etc)</p>	
12h00 – 12h30	<p align="center">Arrivée des enfants présents le repas et l'après-midi</p> <p align="center">Départ des enfants présents uniquement le matin</p>	<p align="center">Repas puis temps calme à partir de 13h15</p>
12h30 – 13h30	Repas	
13h30 – 14h00	<p align="center">Départ des enfants présents le matin et le repas</p> <p align="center">Arrivée des enfants présents uniquement l'après-midi</p>	
14h00 – 17h00	<p align="center"><b>Animations ou sieste pour les plus petits</b></p> <p align="center">Les draps sont fournis par l'ALSH. Le goûter, fourni par l'ALSH, a lieu à 16h15.</p>	
17h00 – 18h30	<p align="center"><b>Départ échelonné des enfants</b></p> <p align="center">Jeux libres (exemple : dessins, jeux de société, lecture, etc)</p>	

#### 4. Les modalités d'inscription

Les inscriptions sont obligatoires. Elles se font selon les besoins des parents, selon un calendrier défini en début d'année scolaire (*voir annexe*), ou à l'année. Si des familles expriment un besoin de dernière minute, ils peuvent contacter l'accueil de loisirs à [alsh@mairie-rochecorbon.fr](mailto:alsh@mairie-rochecorbon.fr) afin de vérifier si des places sont disponibles.

Les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants :

- Le matin sans repas (de 7h30 à 12h30)
- Le matin avec repas (de 7h30 à 14h00)
- La journée complète (de 7h30 à 18h30)
- L'après-midi avec repas (de 12h00 à 18h30)
- L'après-midi sans repas (de 13h30 à 18h30)

Pour les vacances scolaires, les inscriptions se font à la semaine.

Lorsqu'une sortie est programmée, les enfants sont inscrits en journée complète.

Les familles peuvent annuler le créneau de réservation 15 jours avant le jour de l'accueil. En cas d'absence imprévu, les familles doivent prévenir l'accueil de loisirs par téléphone ou par mail. Un justificatif médical doit être fourni, pour ne pas être facturé.

#### 5. La restauration et le transport

La restauration du midi est assurée par un prestataire de service **API Restauration**. La restauration se fait en self pour les plus grands. Les animateurs sont présents pour aider les enfants (couper la viande ou éplucher un fruit par exemple). Ils vérifient que les enfants ont bien goûtés à tous les aliments et qu'ils se soient bien hydratés. Tous les enfants doivent prendre obligatoirement l'entrée et le plat. Le fromage et le dessert sont facultatifs.

Le goûter de 16h00 est fourni. Il n'y a pas de collation collective le matin.

En cas de sortie, le transport des enfants, sous la responsabilité de l'accueil de loisirs, est assuré par le mini-bus de la ville de Rochecorbon ou en bus avec un prestataire extérieur. Le nombre d'enfants est vérifié à chaque point d'étape (monter et descente du bus par exemple). Les animateurs veillent à ce qu'aucun effet personnel ne reste dans le bus.

## 6. Présentation de l'équipe

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Groupe d'âge</b>
VILLARD	Marion	Directrice	3 – 13 ans
RIBEIRO	Nadège	Directrice Adjointe	3 – 13 ans
PELTIER	Charlène	Animatrice	3 – 13 ans
DESSIAUME	Dorine	Animatrice	3 – 13 ans
NOUVEAU	Violène	Animatrice et responsable restauration	3 – 13 ans
CAPELLE MOINOT	Adeline	Animatrice	3 – 13 ans
THOURAINE	Elodie	Animatrice	3 – 13 ans
LOCHON	Léa	Animatrice	3 – 13 ans
CHEVALIER	Teddy	Animateur	3 – 13 ans
BLANCHARD	Jennifer	Animatrice	3 - 13 ans

#### IV. Construire son projet pédagogique en équipe

DIAGNOSTIC	OBJECTIF(S)	ACTION OU PROJET D'ANIMATION	EVALUATION
Après le repas, les enfants sont agités	Instaurer un temps calme, même pour les plus grands	Après le repas, les enfants s'allongent, temps de lecture ou font un jeu calme afin de se poser durant 30 min / 1 heure.	Retour aux activités l'après-midi plus calme et plus serein. Baisse des conflits entre enfants.
Les temps d'accueils des familles	Créer un moment privilégié et chaleureux avec les familles	L'animateur, en charge du pointage des enfants à leur arrivée et à leur départ, joue un rôle important dans la transmission des informations aux familles.	Retour des familles
	Favoriser l'autonomie des 3 – 6 ans sur les tâches de la vie quotidienne	Accompagner les enfants à être davantage autonome dans les tâches de la vie quotidienne (lavage des mains, rangement de la salle d'activités, passage aux toilettes, etc)	Constat des animateurs
Conflits entre les enfants	Accentuer sur les notions de vivre-ensemble	Créer des temps d'activités/animations pour travailler sur les valeurs de tolérance et de bienveillance	Diminution de nombre de conflits

## **V. Informations diverses**

### La sécurité physique et morale :

Les animateurs veilleront à l'application des règles par les enfants afin d'assurer leur sécurité (exemple : circulation des enfants dans les couloirs, ne pas marcher ou sauter sur le muret de l'école, ne pas s'accrocher au grillage de l'école, etc).

Les animateurs prendront les fiches sanitaires, complétées par les familles en début d'année scolaire, en cas de déplacements, de sorties ou d'activités extérieures.

L'échange et la relation qu'entretiendront les animateurs et les enfants sont primordiales pour le bien-être des enfants. Ainsi, il pourra se confier plus facilement et se sentir plus à l'aise dans le groupe.

Les animateurs veilleront à ne pas laisser d'enfants partir seul s'ils ne sont pas autorisés et également, en cas de prise en charge de l'enfant par une autre personne que ses parents, qu'une autorisation parentale a été signée.

### L'hygiène :

Les règles d'hygiène seront respectées tout au long de l'accueil (passage aux toilettes et lavage des mains réguliers dans la journée, avant et après la restauration, se soumettre aux différents protocoles sanitaires, etc).

La prise de médicaments n'est possible que sur prescription médicale. Seul un responsable pourra les administrer.

### Le rôle de la directrice :

- Rôle de médiatrice entre la mairie, le service de l'accueil de loisirs, les enfants et les familles.
- Rôle éducatif : la directrice veille au bon déroulement et au rythme de l'enfant.
- Rôle de formation : elle accompagne l'équipe d'animation dans leur projet. Elle participe à l'évaluation du personnel d'animation.

- Rôle administratif : Gestion de l'accueil sur tous les temps, veiller à la sécurité, veiller au respect de la réglementation de la SDJES.
- Rôle organisationnel : conseiller et soutenir l'équipe dans la préparation et le déroulement des activités. Gestion des horaires de l'équipe.
- Un rôle relationnel : la directrice facilite à la bonne gestion d'un groupe, à la bonne entente de l'équipe d'animation, est attentive aux besoins des enfants, des familles et des animateurs.

#### Le rôle des animateurs :

- Rôle de référent pour les enfants.
- Rôle d'encadrant : ils accompagneront les enfants dans l'apprentissage de l'autonomie, tout en étant bienveillant et en respectant le rythme de chacun.
- Rôle sécurisant : Veille au respect et à l'application des règles de vie et des consignes de sécurité. En cas de conflits, de tensions ou d'accidents, il en réfère à la directrice.

La consommation de tabac et d'alcool est interdite durant les heures de travail. Le téléphone portable personnel ne sera utilisé qu'en dehors des heures de travail afin de ne pas perturber l'encadrement des enfants. Il est demandé à chaque animateur d'avoir un langage respectueux et courtois envers les enfants et les adultes. Chaque animateur disposera du planning, dont il doit en prendre connaissance.

## VI. Annexes

# **INSCRIPTION ALSH**

## **ANNEE 2023/2024**

### **CALENDRIER DES MERCREDIS**

<b>PERIODE</b>	<b>DATE DE MISE EN LIGNE DES INSCRIPTIONS</b>	<b>DATE DE CLÔTURE D'INSCRIPTION</b>
Mercredi 6 septembre au 18 octobre 2023	17 JUILLET 2023	20 AOÛT 2023
Mercredi 8 novembre au 20 décembre 2023	18 SEPTEMBRE 2023	15 OCTOBRE 2023
Mercredi 10 janvier au 21 février 2024	20 NOVEMBRE 2023	17 DÉCEMBRE 2023
Mercredi 13 mars au 17 avril 2024	22 JANVIER 2024	18 FÉVRIER 2024
Mercredi 15 mai au 3 juillet 2024	18 MARS 2024	14 AVRIL 2024

# INSCRIPTION ALSH

## ANNEE 2023/2024

### CALENDRIER DES VACANCES

PERIODE	DATE DE MISE EN LIGNE DES INSCRIPTIONS	DATE DE CLÔTURE D'INSCRIPTION
Du lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre 2023	11 SEPTEMBRE 2023	1 OCTOBRE 2023
Noël fermeture 2 semaines		
Du lundi 26 février au vendredi 8 mars 2024	15 JANVIER 2024	4 FÉVRIER 2024
Du lundi 22 avril au vendredi 3 mai 2024	11 MARS 2024	31 MARS 2024
Du lundi 8 juillet au vendredi 30 août 2024 Date d'ouverture à confirmer	6 MAI 2024	7 JUIN 2024